Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **WHA76.12**
Point 21.2 de l'ordre du jour **30 mai 2023**

Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport consolidé du Directeur général,[1]

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional[2] à 193 080 dollars des États-Unis (USD) par an, avec un traitement net correspondant de 142 933 USD ;

2. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général adjoint[3] à 212 632 USD par an, avec un traitement net correspondant de 155 837 USD ;

3. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général à 265 910 USD par an, avec un traitement net correspondant de 199 637 USD ;

4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1er janvier 2023.

Neuvième séance plénière, 30 mai 2023
A76/VR/9

= = =

[1] Document A76/7 Rev.1

[2] Catégorie de traitement UG1.

[3] Catégorie de traitement UG2.